

---

## AVIS DE LA CIRCULATION

### Règlement général de la circulation – modification à durée déterminée – Leudelange, Rue Schléiwenhaff

---

Le Collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public, qu'en sa séance du 22 mai 2026 les dispositions qui suivent ont été décidées dans l'intérêt d'une modification à durée déterminée du règlement général de la circulation :

#### Art 1<sup>er</sup> :

À partir **du 26 mai 2026 à 6h00 jusqu'au 30 mai 2026 à 18h00**, la circulation est interdite dans la :

- Rue Schléiwenhaff,  
En face de l'immeuble n°31,  
sur le tronçon concerné par les travaux (longueur : 45m),

à l'exception des véhicules directement impliqués dans les travaux.

Cette disposition est indiquée par le signal C,2a  et le signal E, 14 .

#### Art. 2 :

Pendant la même période et au même endroit, le stationnement de tous les véhicules est interdit, à l'exception des véhicules impliquées dans les travaux.

Cette interdiction est indiquée par le signal C, 18 .

#### Art. 3 :

Une signalisation appropriée sera mise en place.



Le Collège des bourgmestre et échevins,  
Lou LINSTER  
Vanessa BALDASSARRI  
Jean-Pierre ROEMEN